

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un Bill (219), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, avec un Bill (216), intitulé: "Loi encourageant la construction et la conversion de navires au Canada", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur McDonald, du Comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill (63), intitulé: "Loi concernant l'inspection du poisson et des plantes marines", fait rapport que ledit Comité a étudié ce Bill et l'a chargé de le rapporter au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre lorsque le Sénat voudra les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier, comme suit:

1. Page 3, lignes 16 à 18.—Aux mots "(1) Lorsqu'un inspecteur soupçonne, pour des motifs raisonnables, l'accomplissement d'une infraction à la présente Partie ou à quelque règlement établi sous son régime", substituer "(1) Lorsqu'un inspecteur croit, pour des motifs raisonnables, qu'une infraction à la présente Partie ou à quelque règlement établi sous son régime a été commise,".

2. Page 5, ligne 21.—Après le chiffre "17", insérer "(1)".

3. Page 5.—Ajouter ce qui suit comme sous-clause (2) de la clause 17:

(2) Chaque inspecteur nommé aux fins de la présente loi doit, avant d'entrer en fonctions, faire et souscrire le serment suivant:

Je,, de....., comté de....., province de....., jure d'accomplir avec fidélité et honnêteté les fonctions et les charges qui me sont confiées en ma qualité de (nommer les fonctions), et je jure que je n'exercerai en aucune façon le commerce ou le négoce du poisson ou des plantes marines durant mes fonctions comme.....

Que Dieu me soit en aide.

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération des amendements apportés par le Comité permanent des Banques et du Commerce au Bill (J-5), intitulé: "Loi concernant la défense nationale", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (62), intitulé: "Loi relative à la conservation des forêts", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.